

INSTITUTION

Questions à Danièle Lombard, Conseillère déléguée à la recherche de subventionnements



Questions à Danièle Lombard

CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE À LA RECHERCHE DE SUBVENTIONNEMENTS

© Michel Johner

Une collectivité territoriale dispose autour d'elle de multiples interlocuteurs. Afin d'assurer le succès d'une politique, elle a besoin de ces partenaires institutionnels. La collectivité prépare et organise ses relations extérieures pour s'assurer d'une bonne gouvernance. Elle bénéficie de subventions afin de l'aider à réaliser ses projets. À la CAVEM, Danièle Lombard gère cette délégation. Présentation.

Madame la conseillère déléguée pouvez-vous nous présenter vos délégations ?

Ma délégation concerne les relations institutionnelles et politiques contractuelles, les recherches de subventionnements et les recherches de fonds européens en adéquation avec les actions développées sur le territoire. C'est assez varié, les relations institutionnelles sont les liens directs tant avec les Maires et les élus du territoire de la CAVEM, qu'avec le Département et la Région. En fonction des critères des projets, nous obtenons des subventions. Les politiques contractuelles se concrétisent par des contrats et des conventions entre les différentes parties. Je suis en quelque sorte la courroie de transmission entre les institutions (Département, Région, autres intercommunalités) et

les autres partenaires publics ou privés comme par exemple la Caisse des Dépôts qui est la banque des Territoires et co-finance des projets locaux. Les projets sont portés par le politique, en l'occurrence par le Président et les élus. L'administration les accompagne, il s'agit là d'un travail transversal et je suis amenée à travailler avec tous les pôles de direction de la CAVEM.

Quels sont les points forts et les points d'amélioration dans ces domaines ?

En termes de subventions, la CAVEM est bénéficiaire au titre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial 2020-2022 d'une enveloppe de près de 4,3 millions d'euros pour les projets d'investissements structurants comme le doublement de la RDN7 et les travaux du nouveau siège de l'agglomération. Elle bénéficie également d'une enveloppe de 800 000 euros de la part du Conseil Départemental. Nous allons bien sûr faire en sorte de continuer comme cela et de bénéficier de nouvelles subventions.

Concernant la recherche de fonds européens tout est lié. Pour faire aboutir nos grands projets, nous devons aller chercher tous types de financements. Si nos projets rentrent dans les axes prioritaires définis par l'Europe, et qu'ils sont en adéquation avec ceux-ci, nous pouvons aussi prétendre à des fonds européens.

Quand la Région lance le Plan FRANCE RELANCE avec divers critères comme l'emploi et les territoires touristiques, le développement « doux », ou encore la rénovation énergétique des bâtiments, nous avons à le prendre en compte, car il va nous accompagner et nous financer dans nos projets qui s'alignent avec ce plan.

Ce qui est amené à se développer, ce sont les partenariats entre le public et le privé. La collectivité amène un projet, co-financé par un partenaire privé. Par exemple, pour la future école hôtelière, la CAVEM apporte le terrain et c'est un privé qui finance l'école et le bâtiment.

Les collectivités à elles-seules, ne pourront plus financer leurs projets : c'est là un rôle très important, d'être à l'écoute et la recherche de financements pour nous accompagner.

Quelles réalisations envisagez-vous au cours de votre mandat ?

La recherche de subventionnements est essentielle pour mener à bien les projets inscrits dans le pacte de gouvernance. Cela concerne donc notamment le nouveau siège de la CAVEM, le doublement de la RDN7, les travaux pour la lutte contre les inondations, les projets dans le cadre de la formation supérieure, le projet de stade intercommunal et le projet d'aménagement du bord de mer. Ce sont des projets ambitieux, portés par des élus impliqués et une administration qui fonctionne par des missions et des objectifs bien définis.

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien
(rond-point A.Karr)
CS 50133
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00
Fax : 04 94 19 31 10

<http://www.cavem.fr/actualites-23/questions-a-daniele-lombard-conseillere-deleguee-a-la-recherche-de-subventionnements-1465.html?cHash=c67152661341fc23bece44943a6c6227>